



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2025
CONVOCATION DU 23 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de **LYNDE**, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 23 janvier 2025, sous la présidence de **Monsieur Jean Michel PLAETEVOET, Maire.**

Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Présents: 11 Absents ayant donné pouvoir : 1 Absents : 2 Votant : 12

Etaient présents :

MM. PLAETEVOET , WIPLIER, Mme STOPIN, Mmes COGEZ, BOTTIN, MM. COURTOIS, , DUMONT, DAUTRICOURT, VANLAUWE, SIX Mme Laëtitia DAUTRICOURT

Etaient excusés : M SANTORO, M LENOIR et Mme BARTOLOMEO.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à :
Mme BARTOLOMEO à Mme DAUTRICOURT

Était absent non excusé : /

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025

Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 Décembre 2024

Finances :

N°2025-01-n°01 : Réhabilitation extension de l'ancienne école de Lynde en Maison Multi-services : demande de subvention au titre de la DETR 2025

N°2025-01-n°02 : Réhabilitation extension de l'ancienne école de Lynde en Maison Multi-services : demande de subvention au titre de l'ADVB 2025.

Intercommunalité :

N°2025-01-n°03: Plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint Omer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

Madame STOPIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
La séance a été publique.

APROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024 :

Après lecture du PV du Conseil Municipal du 19 Décembre 2024, le Conseil Municipal à approuver celui-ci à l'unanimité et a procédé à la signature du PV.

FINANCES :

N°2025-01-n°01 : REHABILITATION EXTENSION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LYNDE EN MAISON MULTI-SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
Vu la délibération du 28 juillet 2023 relative au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation d'une maison multi-services ;
Vu la délibération n°2024-09-n°05 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de l'ancienne école de Lynde en maison multi-services.

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation extension de l'ancienne école de Lynde en maison multi-services, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base l'avant-projet définitif à hauteur de : 820 871.96 € HT pour la phase 1 de construction neuve.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel HT en Euros	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	328 348.78	40%
Région			
Département	ADVB (volet Energie et volet Aménagement Equipement)	328 348.78	40%
<i>Auto-financement Commune de Lynde</i>			
Fonds propres		164 174.40	20%
Emprunt			
Total HT		820 871.96	100%

Auto-financement Commune de Lynde			
Fonds propres		164 174.40	20%
Emprunt			
Total HT		820 871.96	100%

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Début Juin 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Début Septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Fin Octobre 2026

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel à l'assemblée, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- ***d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 820 871.96 € HT coûts annexes compris***
- ***d'approuver le plan de financement exposé***
- ***d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'ADVB, volet énergie et volet aménagements et équipements et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement***

INTERCOMMUNALITE :

N°2025-01-n°03 : PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE SAINT OMER

Monsieur le Maire expose :

Qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la CAP-SO auprès des services de la DDTM pour le plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer.

Ce projet a été déclaré complet et régulier par les services de l'État et sera donc soumis à enquête publique du lundi 24 février au lundi 17 mars 2025 inclus.

Aussi, et afin de respecter les prescriptions du Code de l'environnement, la préfecture sollicite l'avis du conseil municipal et ce, avant le lundi 31 mars 2025.

La commune est concernée par l'épandage sur les parcelles référencées ZA 235, ZA 41, ZA 162, ZA 136, ZA 164, ZA 165, ZA 234, ZA 168, ZA 169, ZA 170, ZA 64, ZA 65, ZA 236, ZA 161.

Après en avoir délibéré, considérant que le plan d'épandage prévu sur le territoire communal produira des nuisances sonores lors de l'épandage, des dégradations au niveau de la voirie communale qui ne peut supporter le tonnage des semi-remorques, des terrains très argileux avec pénétration d'éléments fertilisants difficile voire impossible et des risques de mise en suspension de particules fines dans l'air,

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Début Juin 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Début Septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Fin Octobre 2026

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel à l'assemblée, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- **d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 820 871.96 € HT coûts annexes compris.**
- **d'approuver le plan de financement exposé**
- **d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.**

N°2025-01-n°02 : REHABILITATION EXTENSION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LYNDE EN MAISON MULTI-SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ADVB 2025.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
Vu la délibération du 28 juillet 2023 relative au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation d'une maison multi-services ;

Vu la délibération n°2024-09-n°05 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de l'ancienne école de Lynde en maison multi-services.

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation extension de l'ancienne école de Lynde en maison multi-services, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base l'avant-projet définitif à hauteur de : 820 871.96 € HT pour la phase 1 de construction neuve.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), volet énergie et volet aménagements et équipements.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel en HT	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	328 348.78	40%
Région			
Département	ADVB (volet Energie et volet Aménagement Equipement)	328 348.78	40%

Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'émettre un avis défavorable à ce plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint Omer.

La séance a été clôturée à 19h15.

Le Maire

Jean Michel PLAETEVOET



La Secrétaire de séance

Marie Hélène STOPIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MHS", written in a cursive style.

